

## **Projet pilote de subventions participatives de la Hamilton Community Foundation (HCF) (fondation communautaire de Hamilton):**

### **Renforcement des capacités des organisations dirigées par des groupes en quête d'équité à Hamilton.**

**Date limite de présentation des demandes :** le mardi 26 mars 2024 à 17 h HNE

L'octroi de subventions participatives est une approche de l'octroi fondée sur la confiance et engagée par la communauté qui transfère le pouvoir des décisions de financement aux personnes qui en bénéficient le plus.

Le projet pilote de subventions participatives de la Hamilton Community Foundation invite les organisations offrant des services à des groupes en quête d'équité et dirigées par des membres de ces groupes à se joindre à un comité subventionnaire pour déterminer les besoins des communautés et allouer des fonds. Les fonds sont destinés à renforcer les capacités des organisations dirigées par des groupes en quête d'équité. Ces organisations sont particulièrement bien placées pour répondre aux besoins locaux urgents et possèdent les connaissances et l'expertise nécessaires pour générer les retombées les plus positives possibles sur la vie et la santé des membres des groupes en quête d'équité qu'elles desservent.

Le financement disponible pour le projet pilote de subventions participatives en 2024 est de 500 000 \$. Les organisations qui participent au comité subventionnaire recevront une subvention d'un montant minimal de 10 000 \$. L'affectation des fonds restants sera déterminée par le comité subventionnaire.

### **Admissibilité : qui peut présenter une demande?**

Le processus de déclaration d'intérêt (DI) pour le projet pilote de subventions participatives de HCF est ouvert aux **organisations dirigées par des groupes en quête d'équité qui opèrent et fournissent des services à Hamilton.**

**Pour être admissible, l'organisation doit représenter au moins un groupe en quête d'équité parmi les six groupes prioritaires énumérés ci-dessous, et disposer d'un budget de fonctionnement annuel inférieur à 1 000 000 \$.**

### **Quelles personnes les groupes en quête d'équité prioritaires représentent-ils dans le cadre du projet pilote de subventions participatives de HCF?**

- Personnes faisant partie des communautés 2LGBTQ+
- Personnes noires
- Personnes sourdes ou en situation de handicap
- Personnes autochtones
- Personnes racisées
- Femmes, jeunes filles et personnes de diverses identités de genre

### **Qu'est-ce qu'une organisation dirigée par un groupe en quête d'équité?**

Pour être admissible à la DI, une organisation dirigée par un groupe en quête d'équité doit remplir chacun des critères suivants :

- Avoir pour mandat explicite de servir les membres du groupe en quête d'équité
- Être constituée de dirigeants, de membres du conseil d'administration et d'employés offrant une bonne représentation du groupe en quête d'équité
- S'inspirer dans le cadre de sa mission et de ses activités de l'expérience et des connaissances du groupe en quête d'équité.

### **Les organisations admissibles doivent également répondre aux exigences suivantes :**

- Avoir un budget de fonctionnement de moins de 1 M\$
- Avoir besoin de renforcer leurs capacités en matière de maturité opérationnelle, programmatique, financière ou organisationnelle.
- Être disposées à participer à une expérience de subvention collaborative qui déterminera les priorités et l'affectation des fonds disponibles et qui devrait se dérouler sur deux demi-journées entre le 8 et le 26 avril 2024.
- Posséder le statut d'organisme de bienfaisance ou bénéficier d'un parrainage financier. Les organisations qui ne bénéficient pas d'un parrainage financier sont encouragées à communiquer avec Elizabeth Webb, coordonnatrice des subventions, par courriel à [e.webb@Hamiltoncommunityfoundation.ca](mailto:e.webb@Hamiltoncommunityfoundation.ca) pour explorer les options dont elles disposent.

### **Comment fonctionne le modèle de projet pilote de subventions participatives de HCF?**

Le projet de subventions participatives de HCF fonctionne avec l'aide de deux groupes décisionnaires, un comité communautaire et un comité subventionnaire. Le comité communautaire a conçu l'appel de déclarations d'intérêt et examinera toutes les DI admissibles reçues d'ici la date limite. Le comité subventionnaire sera composé des organisations sélectionnées par le comité communautaire dans le cadre du processus de DI. Les principales étapes du processus sont mentionnées ci-dessous :

1. Les organisations dirigées par des groupes en quête d'équité soumettent les DI.
2. Le personnel de HCF examine l'admissibilité des DI/organisations.
3. Toutes les DI admissibles sont transmises au comité communautaire aux fins d'examen.
4. Le comité communautaire passe en revue les DI et sélectionne jusqu'à 10 organisations qui constitueront le comité subventionnaire.
5. Le comité subventionnaire se réunit au cours de deux séances d'une demi-journée et, avec le soutien d'un facilitateur, décide de la répartition des fonds disponibles entre ses organisations membres. Les organisations sélectionnées pour faire partie du comité subventionnaire recevront une subvention d'un montant minimal de 10 000 \$.
6. Le comité subventionnaire se réunira à nouveau en 2025 et en 2026 pour examiner les besoins en matière de renforcement des capacités et répartir les fonds disponibles entre ses organisations membres.

## **Finalité et priorités du financement**

### **Ce financement vise à appuyer le renforcement des capacités des organisations dirigées par des groupes en quête d'équité.**

Le comité communautaire a défini le renforcement des capacités comme correspondant à toute activité permettant d'amener une organisation au niveau supérieur de maturité opérationnelle, programmatique, financière ou organisationnelle. Voici des exemples d'activités de renforcement des capacités :

#### *Favoriser l'épanouissement à l'échelle individuelle :*

- Activités visant à renforcer et à soutenir les ressources humaines, comme l'élaboration de politiques et de structures ciblant les ressources humaines, les opérations ou la gouvernance; élaboration de stratégies de recrutement et de maintien en poste; offre de services internes de soutien en santé mentale, de mentorat et d'encadrement; gestion et amélioration des compétences des bénévoles; expansion du leadership chez les jeunes, comme la convocation de conseils consultatifs; et renforcement de la connaissance des droits du travail et des travailleurs.
- Planification et mise en œuvre d'initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi que de réconciliation et établissement de réseaux et de collaborations.

#### *Renforcer les systèmes et les structures :*

- Création ou acquisition de systèmes et de structures pour accroître la capacité et offre d'une formation sur ces systèmes. Par exemple, les systèmes de gestion des contacts, les systèmes d'administration financière et de comptabilité, les systèmes d'opérations numériques et les outils et systèmes de communication.
- Élaboration de plans et de structures visant à favoriser la croissance, par exemple l'élaboration d'une stratégie de communication ou de collecte de fonds; organisation d'un examen de la gouvernance et d'une formation sur la gouvernance.
- Établissement de systèmes et de structures visant à assurer la conformité et la réactivité aux responsabilités établies et émergentes, par exemple la gestion des données et la protection de la vie privée, les responsabilités en matière de santé et de sécurité, ainsi que la conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).

#### *Accroître la capacité des programmes et des services :*

- Acquisition des compétences, des connaissances et/ou des ressources nécessaires pour appuyer l'amélioration de la qualité et/ou renforcer les capacités en matière de pratiques culturelles afin de répondre aux besoins des communautés.
- Acquisition des compétences et des connaissances et/ou des ressources nécessaires pour soutenir la croissance des programmes et des services, par exemple l'évaluation et la restructuration, les compétences en communication et en relations publiques, y compris la rédaction de demandes de subvention.

## **Comment présenter une demande**

Les organisations peuvent présenter une demande en remplissant une déclaration d'intérêt sur le portail de HCF à <https://www.grantrequest.ca/application.aspx?sid=5831&fid=35206>.

Les sections 1 et 2 doivent être remplies par écrit, par l'entremise du portail. La section 3 peut être remplie par écrit, également par l'entremise du portail, ou peut être soumise par vidéo ou lors d'une entrevue. Les instructions pour remplir la section 3 se trouvent sur le portail.

Les organisations sélectionnées en vue d'une entrevue orale pour la section 3 de la DI doivent informer HCF de leur intention d'y participer au plus tard le lundi 18 mars 2024, afin d'organiser l'entrevue avant la date limite de présentation des demandes. Les entrevues auront lieu du 21 au 26 mars 2024. Pour organiser une entrevue ou si vous avez des questions au sujet de la présentation d'une demande, veuillez communiquer avec Elizabeth Webb, coordonnatrice des subventions, par courriel à [e.webb@hamiltoncommunityfoundation.ca](mailto:e.webb@hamiltoncommunityfoundation.ca).

À des fins de planification, la page <https://www.hamiltoncommunityfoundation.ca/pgpappquestions> donne des exemples de questions concernant les demandes; la soumission des demandes doit être effectuée sur le portail, qui est accessible à partir du lien ci-dessous :

Pour présenter une demande en ligne :

<https://www.grantrequest.ca/application.aspx?sid=5831&fid=35206>

**La date limite de soumission des demandes est le mardi 26 mars 2024 à 17 h HNE.**

**Des séances d'information auront lieu le jeudi 7 mars à 10 h et le lundi 18 mars à 15 h 30.** Notez les dates, le lien pour les inscriptions sera communiqué prochainement!

Avant de présenter une demande, veuillez lire attentivement ce qui suit :

- Pour éviter les défis techniques de dernière minute, n'attendez pas le dernier moment pour soumettre votre demande. Le portail n'est plus accessible à partir de 17 h.
- Le contenu des formulaires de demande et d'exigences NE SERA PAS AUTOMATIQUEMENT SAUVEGARDÉ lorsque vous le remplirez. Assurez-vous de cliquer régulièrement sur « ENREGISTRER » afin de ne pas perdre votre travail. Nous vous suggérons de taper votre texte dans un document Word, puis de le copier et de le coller dans le formulaire en ligne.
- Assurez-vous d'avoir les renseignements suivants avant de commencer à remplir votre demande :
  - Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré (pour l'organisation candidate ou le commanditaire financier);
  - Budget de fonctionnement annuel de votre organisation.

- Pour remplir votre demande, vous devez soumettre les documents suivants :
  - La liste des membres actuels du conseil d'administration (de l'organisation détenant le statut d'organisme de bienfaisance)
  - Une copie du budget de fonctionnement de l'année (de l'organisation détenant le statut d'organisme de bienfaisance)
- Les activités ou les coûts qui ne sont pas admissibles au financement sont les suivants :
  - Grands projets d'investissements/campagnes de mobilisation de fonds
  - Coûts et contributions d'une campagne de financement
  - Subventions à des particuliers
  - Demandes de dotation ou réduction du déficit
  - Demandes rétroactives (dépenses engagées avant la période de financement)
  - Commandites d'équipes
  - Activités politiques interdites par l'[Agence du revenu du Canada](#)
  - Commandites d'événements
  - Activités menées à l'extérieur de Hamilton ou n'offrant pas d'avantages particuliers pour les résidents de Hamilton
  - Activités ou services qui comprennent des programmes à caractère religieux
  - Activités menées par des organisations à caractère religieux qui ne peuvent pas garantir qu'elles offrent des avantages au-delà de la congrégation. En outre, la foi ne constitue pas une condition requise pour la participation.
  - Activités qui entravent, restreignent ou violent les droits de la personne protégés par la loi au Canada.

### **Modalités d'évaluation des déclarations d'intérêt**

Les déclarations d'intérêt des organisations admissibles seront examinées par le comité communautaire et évaluées au regard des critères suivants :

- **Harmonisation (25 % de la note) :** La DI s'aligne sur les priorités de financement, et établit un lien clair avec le renforcement des capacités et la maturité de l'organisation. Les objectifs ou les réalisations des travaux proposés sont réalistes compte tenu du financement disponible.
- **Besoins (20 % de la note) :** Les organisations dirigées par des groupes en quête d'équité et les DI démontrent que leurs besoins s'alignent sur les priorités de financement afin de soutenir le renforcement des capacités.
- **Retombées potentielles (35 % de la note) :** Les organisations sollicitent des fonds afin d'appuyer les efforts de renforcement des capacités qui auront des retombées importantes sur leur capacité à fournir des services aux groupes en quête d'équité et à répondre aux besoins et aux enjeux actuels et futurs de ces groupes.

- **Engagement et collaboration (20 % de la note) :** Les organisations démontrent leur volonté et leur capacité de participer à une expérience axée sur la collaboration. Elles possèdent une expérience de travail avec divers partenaires communautaires et/ou envisagent de collaborer avec des partenaires afin d'améliorer leur capacité de prestation de services auprès de populations nouvellement établies.

Le comité communautaire est composé de dirigeants communautaires locaux ayant une expérience approfondie des services sociaux et communautaires et une expérience vécue auprès de groupes en quête d'équité.

### Dates importantes

- **Séances d'information :** jeudi 7 mars à 10 h et lundi 18 mars à 15 h 30. Le lien pour les inscriptions sera communiqué prochainement! Vérifiez les mises à jour sur le site <https://www.hamiltoncommunityfoundation.ca/pgp>
- **Date limite de soumission de la DI :** mardi 26 mars 2024 à 17 h.
- **Information des candidats ayant présenté une demande :** 2 avril 2024
- **Comité subventionnaire non ouvert au public :** dates des réunions à déterminer, entre le 8 et le 26 avril 2024.

### Séances d'information

Notez les dates du jeudi 7 mars à 10 h et du lundi 18 mars à 15 h 30. Les inscriptions seront bientôt ouvertes, consultez les mises à jour sur le site <https://www.hamiltoncommunityfoundation.ca/pgp>.

### Définitions

Voici les définitions des expressions utilisées dans le cadre du présent appel de DI :

**Déclaration d'intérêt (DI) :** déclaration de l'intérêt d'une organisation à participer au projet du comité subventionnaire. Les DI répondront à des questions précises formulées par le comité communautaire et devront être soumises par l'entremise du portail sur la page des subventions de FHC.

**Dirigée par des groupes en quête d'équité :** désigne une organisation qui présente les trois caractéristiques suivantes : (1) la majorité de ses dirigeants, membres du conseil d'administration et employés offre une bonne représentation du ou des groupes en quête d'équité desservis par l'organisation; (2) a pour mandat explicite de servir les membres du ou des groupes en quête d'équité; et (3) s'inspire dans le cadre de sa mission et de ses activités de l'expérience et des connaissances du ou des groupes en quête d'équité.

**Renforcement des capacités :** désigne tout ce qui est nécessaire pour amener une organisation au niveau supérieur de maturité opérationnelle, programmatique, financière ou organisationnelle. Voir la description complète et des exemples dans la section « Objectif et priorités de financement » ci-dessous.

**Subvention participative :** désigne un éventail de pratiques par lesquelles un bailleur de fonds transfère la prise de décisions concernant l'allocation des fonds aux personnes qui en bénéficient le plus.

**Groupes en quête d'équité prioritaires** : désigne les groupes en quête d'équité considérés comme prioritaires dans le cadre de ce projet de subventions participatives, c'est-à-dire les groupes de personnes qui ont connu un sous-financement chronique de la part d'organisations philanthropiques.

- Personnes faisant partie des communautés 2LGBTQ+
- Personnes noires
- Personnes sourdes ou en situation de handicap
- Personnes autochtones
- Personnes racisées
- Femmes, jeunes filles et personnes de diverses identités de genre

### **Vous avez des questions?**

Veillez consulter la foire aux questions sur le site <https://www.hamiltoncommunityfoundation.ca/pgpfaq>.

Celle-ci sera mise à jour tous les lundis jusqu'au 21 mars 2024 inclus, et contiendra les principales questions posées ainsi que les réponses reçues jusqu'à la fin de la période de soumission des DI.

Vous pouvez également envoyer vos questions par courriel à [e.webb@hamiltoncommunityfoundation.ca](mailto:e.webb@hamiltoncommunityfoundation.ca)

### **Personne-ressource**

Elizabeth Webb, coordonnatrice des subventions

[e.webb@hamiltoncommunityfoundation.ca](mailto:e.webb@hamiltoncommunityfoundation.ca)

Téléphone : 905-523-5600, poste 249